

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	14/2025
Membres présents :	24		
Nombre de pouvoirs :	7	SÉANCE DU	08 avril 2025
Nombre de votants :	31		

Date de convocation : 04 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Girodet du siège de l'Agglomération Montargoise à Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Vice-Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe.

3CBO : CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : GADOIS Céline.

AME : BILLAULT Jean Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GAILLARD Michel, JOLIVET Thierry, LORENTZ Gérard, MANAÏ-AHMADI Asma, MAUDUIT Maurice, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : GOISET Magalie.

3CBO : CHEVALIER Jean-luc

CC4V : BERNARD Françoise, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, Frédéric NERAUD

AME : BOUQUET Christophe, DEMAUMONT Franck, GABORET Grégory, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, PONTLEVE LAURENT Christiane, RAMBAUD Christophe, TERRIER Charles.

POUVOIRS : Madame Françoise BERNARD a donné pouvoir à Madame Céline GADOIS, Monsieur Christophe BOUQUET a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUPATY, Monsieur Franck DEMAUMONT a donné pouvoir à Madame MARTIN, Monsieur Gérard LELIEVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Monsieur Fabien LEON a donné pouvoir à Madame Valérie CHARLES, Madame Christiane PONTLEVE LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Eric GODEY, Monsieur Christophe RAMBAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry JOLIVET.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Secrétaire de séance : Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

PARTICIPATION DES EPCI 2025

PJ : Tableau Récapitulatif

Considérant la contribution annuelle des collectivités au prorata du nombre d'habitants, sur la base des chiffres actualisés de la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Vu le Budget Primitif adopté ce jour par le Comité Syndical, et l'inscription de **197 293.60 € pour les 3 Communautés de Communes et de 183 506.40 € pour la Communauté d'Agglomération** à l'article 74758 au titre de la participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération membres.

Considérant comme base de calcul la population DGF du PETR Gatinais montargois égale à **136 000 habitants**,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à 2,80 € par habitant la contribution annuelle des Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération nécessaire au fonctionnement du PETR,

ARRÊTE pour chaque Communauté de Communes et pour la Communauté d'Agglomération le montant de la contribution annuelle comme précisé dans le tableau joint à la présente,

CHARGE Monsieur le Président de mettre en recouvrement cette contribution dans les meilleurs délais,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com